

Département : ALPES-MARITIMES	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Nombre de membres	15
Etablissement : commune de BENDEJUN	Concernant l'approbation du Compte Administratif dressé par Mme Christine BEILLE TOURSCHER, ordonnateur	Nombre de présents	10
Code INSEE : 06014	Séance du 24 Mars 2023	Suffrages exprimés	13
	Délibération n° 13 / 2023	Pour	12
		Contre	
		Abstention	1

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur DRAGONI Christian, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes et de mandats, le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur, accompagné du Compte de Gestion du responsable du SGC de Cagnes-sur-Mer.

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte Administratif du BUDGET MAIRIE						
Résultats reportés		356 631.59		355 917.29		712 548.88
Opérations de l'exercice	385 671.43	210 861.82	586 505.84	691 145.21	972 177.27	902 007.03
Totaux	385 671.43	567 493.41	586 505.84	1 047 062.50	181 821.98	460 556.66
Résultat de l'exercice	- 174 809.61	305 349.45		104 639.37	- 70 170.24	
Résultat d'exécution		181 821.98		460 556.66		642 378.64
Restes à réaliser	114 145.82			88 846.93	- 25 298.89	
Totaux cumulés	385 671.43	567 493.41	586 505.84	1 047 062.50	181 821.98	460 556.66
RESULTAT CUMULE		181 821.98		460 556.66		642 378.64



Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

PRESENTS : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – F.ROVERA – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – J.FONTAINE –  
J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO

ABSENTS REPRESENTES : J.GOSSE par C.DRAGONI – R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – R.CASTANIER par E.BERMOND

ABSENTS : A.CRISTINI – C.GANINO

SECRETAIRE DE SEANCE : F.ROVERA



LE MAIRE

Christine BEILLE TOURSCHER

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Florian ROVERA



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN**

SEANCE DU 24 MARS 2023  
Délibération n° 14 /2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – F.ROVERA – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – J.FONTAINE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO

Absents représentés : J.GOSSE par C.DRAGONI – R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – R.CASTANIER par E.BERMOND

Absents : A.CRISTINI – C.GANINO

Secrétaire : F.ROVERA

**OBJET :**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET MAIRIE**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le responsable du SGC de Cagnes sur Mer, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le responsable du SGC de Cagnes sur Mer a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le responsable du SGC de Cagnes sur Mer, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE  
Christine BEILLE TOURSCHER



Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

POUR : 13

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Florian ROVERA



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN**

SEANCE DU 24 MARS 2023  
Délibération n° 15 /2023

L'an deux mille vingt trois le vingt quatre mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C. DRAGONI – F.ROVERA – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – J.FONTAINE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO  
Absents représentés : J.GOSSE par C.DRAGONI – R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – R.CASTANIER par E.BERMOND  
Absents : A.CRISTINI – C.GANINO  
Secrétaire : F.ROVERA

**OBJET :BUDGET MAIRIE**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DU C.A 2022**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 ce jour :

- considérant que la section de fonctionnement a dégagé au cours de l'exercice 2022 un excédent et conformément aux nouvelles directives comptables M57
- considérant que le Compte administratif présente un excédent de : 642 378.64 €  
correspondant à un résultat de fonctionnement de 460 556.66 €
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b><u>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</u></b>		
A Résultat de l'exercice	Déficit Excédent	104 639.37 €
B Résultat antérieur reporté	D 002 – Déficit antérieur reporté R 002 – Excédent antérieur reporté	355 917.29 €
C Résultat à affecter = A + B	Déficit Excédent	460 556.66 €
<b><u>Pour mémoire</u></b>		
Virement à la section d'investissement		
<b>D Solde d'exécution d'investissement cumulé</b>		
	D 001 – Besoin de financement R 001 – Excédent de financement	181 921.98 €
<b>E Solde des restes à réaliser</b>		
	Besoin de financement Excédent de financement	- 25 298.89 €
<b><u>EXCEDENT DE FINANCEMENT TOTAL : F=D+E</u></b>		
<b><u>AFFECTATION : C=G+H</u></b>		
1 G Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)		
2 H Report en fonctionnement R 002		460 556.66 €
<b><u>DEFICIT</u></b> (en ce cas, il n'y a pas d'affectation) Report en fonctionnement D 002		

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



LE MAIRE  
Christine BEILLE TOURSCHER

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 13  
POUR : 13

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Florian ROVERA

Département : ALPES-MARITIMES Etablissement : commune de BENDEJUN BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT Code INSEE : 06014	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Concernant l'approbation du Compte Administratif dressé par Mme Christine BEILLE TOURSCHER, ordonnateur Séance du 24 Mars 2023 Délibération n° 16 / 2023	Nombre de membres Nombre de présents Suffrages exprimés Pour Contre Abstention	15 10 13 12 - 1
---	--	---	--------------------------------

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur DRAGONI Christian, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes et de mandats, le Compte Administratif dressé par l'ordonnateur, accompagné du Compte de Gestion dressé par le responsable du SGC de Cagnes sur Mer.

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Libellé	Investissement		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Compte Administratif du BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés	13 784.46			323 655.01		309 870.55
Opérations de l'exercice	111 117.14	95 060.68	300 649.63	312 053.30	411 766.77	407 113.98
Totaux	124 901.60	95 060.68	300 649.63	635 708.31	425 551.23	730 768.99
Résultat de l'exercice	- 16 056.46			11 403.67	- 4 652.79	
Résultat d'exécution	- 29 840.92			335 058.68	29 976.00	305 217.76
Restes à réaliser	29 976.00					
Totaux cumulés	124 901.60	95 060.68	300 649.63	635 708.31	455 527.23	730 768.99
RESULTAT CUMULE	- 29 840.92			335 058.68		305 217.76

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et les crédits annulés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

PRESENTS : C.BELLE TOURSCHER – C.DRAGONI – F.ROVERA – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – J.FONTAINE –  
J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO

ABSENTS REPRESENTES : J.GOSSE par C.DRAGONI – R.BERMON par C.BELLE TOURSCHER – R.CASTANIER par E.BERMOND  
ABSENTS : A.CRISTINI – C.GANINO  
SECRETAIRE DE SEANCE : F.ROVERA



LE MAIRE

Christine BELLE TOURSCHER

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Florian ROVERA

A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to read "Florian ROVERA".



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN**

SEANCE DU 24 MARS 2023  
Délibération n° 17 /2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – F.ROVERA – E.BERMOND – F.BOOS  
P.CRISTINI – J.FONTAINE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO

Absents représentés : J.GOSSE par C.DRAGONI – R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER  
R.CASTANIER par E.BERMOND

Absents : A.CRISTINI – C.GANINO

Secrétaire : F.ROVERA

**OBJET :**

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le responsable du SGC de Cagnes sur Mer, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le responsable du SGC de Cagnes sur Mer a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le responsable du SGC de Cagnes sur Mer, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE

Christine BEILLE TOURSCHER



Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Florian ROVERA



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN**

SEANCE DU 24 MARS 2023  
Délibération n° 18 /2023

L'an deux mille vingt trois le vingt quatre mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – F.ROVERA – E.BERMOND – F.BOOS  
P.CRISTINI – J.FONTAINE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO

Absents représentés : J.GOSSE par C.DRAGONI – R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER –  
R.CASTANIER par E.BERMOND

Absents : A.CRISTINI – C.GANINO

Secrétaire : F.ROVERA

**OBJET :BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**  
**AFFECTATION DU RESULTAT DU C.A 2022**

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022 ce jour :

- considérant que la section d'exploitation a dégagé au cours de l'exercice 2022 un excédent et conformément aux nouvelles directives comptables M49
- considérant que le Compte Administratif présente un excédent de : 305 217.76 €  
correspondant à un résultat d'exploitation de 335 058.68 €
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022.

Décide d'affecter le résultat comme suit :



<b><u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u></b>		
A Résultat de l'exercice	Déficit Excédent	11 403.67 €
B Résultat antérieur reporté		
	D 002 – Déficit antérieur reporté R 002 – Excédent antérieur reporté	323 655.01 €
C Résultat à affecter = A + B	Déficit Excédent	335 058.68 €
<b><u>Pour mémoire</u></b>		
Virement à la section d'investissement		
<b>D Solde d'exécution d'investissement cumulé</b>		
	D 001 – Besoin de financement R 001 – Excédent de financement	29 840.92 €
<b>E Solde des restes à réaliser</b>		
	Besoin de financement Excédent de financement	29 976.00 €
<b><u>DEFICIT DE FINANCEMENT TOTAL : F=D+E</u></b>		59 816.92 €
<b><u>AFFECTATION : C=G+H</u></b>		335 058.68 €
1 G Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum, couverture du besoin de financement F)		59 816.92 €
2 H Report en fonctionnement R 002		275 241.76 €
<b><u>DEFICIT</u></b> (en ce cas, il n'y a pas d'affectation) <b>Report en fonctionnement D 002</b>		

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 13



LE MAIRE  
Christine BEILLE TOURSCHER

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Florian ROVERA



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN**

SEANCE DU 24 MARS 2023

Délibération n° 19 /2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – F.ROVERA – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – J.FONTAINE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO

Absents : A.CRISTINI – C.GANINO

Absents représentés : J.GOSSE par C.DRAGONI – R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – R.CASTANIER par E.BERMOND

Secrétaire : F.ROVERA

**OBJET : VOTE DES PRODUITS PREVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**

Madame le Maire expose :

- par délibération du 22 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2022 à :

- TFB	20,38 %
- TFNB	26,34 %

- depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus, suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Madame le Maire propose, suite à ces informations, de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

- TH	14,51 %
- TFB	20,93 %
- TFNB	27,05 %

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, vote les taux d'imposition 2023 proposés ci-dessus par Madame le Maire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13



LE MAIRE  
Christine BEILLE TOURSCHER

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Florian ROVERA



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN**

SEANCE DU 24 MARS 2023

Délibération n° 20 /2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – F.ROVERA – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – J.FONTAINE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO

Absents représentés : J.GOSSE par C.DRAGONI – R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – R.CASTANIER par E.BERMOND

Absents : A.CRISTINI – C.GANINO

Secrétaire : F.ROVERA

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 MAIRIE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget 2023 MAIRIE, dont détail ci-après :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT-VUE D'ENSEMBLE**  
**DEPENSES**

C/011	Charges à caractère général	459 604.30 €
C/012	Charges de personnel	290 000.00 €
C/014	Atténuations de produits	8 000.00 €
C/65	Autres charges de gestion courante	92 600.00 €
C/66	Charges financières	16 700.00 €
C/67	Charges exceptionnelles	9 000.00 €
C/023	Virement à la section d'investissement	240 252.36 €
		-----
		1 116 156.66 €

RECETTES

C/70	Produits des services	36 100.00 €
C/73	Impôts et taxes	350 800.00 €
C/74	Dotations et participations	193 600.00 €
C/75	Autres produits de gestion courante	65 200.00 €
C/78	Reprise provisions	4 900.00 €
C/013	Atténuation de charges	5 000.00 €
C/002	Excédent reporté	460 556.66 €
		-----
		1 116 156.66 €

SECTION D'INVESTISSEMENTDEPENSES

C/16	Emprunts et dettes assimilés	92 400.00 €
C/20	Immobilisations incorporelles	7 874.00 €
C/21	Immobilisations corporelles	746 913.45 €
		-----
		847 187.45 €

RECETTES

C/001	Excédent antérieur reporté	181 821.98 €
C/10	Dotations Fonds Divers Réserves	19 500.00 €
C/13	Subventions d'investissement	404 813.11 €
C/16	Emprunts et dettes assimilés	800.00 €
C/021	Virement de la section d'investissement	240 252.36 €
		-----
		847 187.45 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de budget 2023 MAIRIE présenté.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



LE MAIRE  
Christine BEINLE TOURSCHER

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Florian ROVERA

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 13



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN**

SEANCE DU 24 MARS 2023  
Délibération n° 21 /2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – F.ROVERA – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – J.FONTAINE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO

Absents représentés : J.GOSSE par C.DRAGONI – R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – R.CASTANIER par E.BERMOND

Absents : A.CRISTINI – C.GANINO

Secrétaire : F.ROVERA

**OBJET :BUDGET PRIMITIF 2023 EAU-ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, le projet de budget 2023 EAU-ASSAINISSEMENT, dont détail ci-après :

**SECTION D'EXPLOITATION-VUE D'ENSEMBLE**  
**DEPENSES**

C/011 Charges à caractère général	213 600.00 €
C/012 Charg.pers.et frais assimilés	25 000.00 €
C/65 Autres charges de gestion courante	118 000.00 €
C/66 Charges financières	3 700.00 €
C/67 Charges exceptionnelles	1 000.00 €
C/68 Dotations aux amortissements	74 803.08 €
C/023 Virement à la section d'investissement	127 953.66 €

-----  
564 056.74 €

RECETTES

C/70	Produits de gestion courante	210 000.00 €
C/77	Produits exceptionnels	78 814.98 €
C/002	Excédents antérieurs reportés	275 241.76 €
		-----
		564 056.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT-VUE D'ENSEMBLE  
DEPENSES

C/001	Déficit antérieur reporté	29 840.92 €
C/13	Subventions d'investissement	78 814.98 €
C/16	Emprunts et dettes assimilées	14 700.00 €
C/21	Immobilisations corporelles	335 976.00 €
		-----
		459 331.90 €

RECETTES

C/10	Dotations Fonds divers Réserves	59 816.92 €
C/13	Subventions d'équipement	96 758.24 €
C/16	Dépôts et cautionnement reçus	100 000.00 €
C/021	Virement de la section d'exploitation	127 953.66 €
C/28	Amortissement des immos	74 803.08 €
		-----
		459 331.90 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de budget 2023 EAU-ASSAINISSEMENT présenté.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 13



LE MAIRE  
Christine BEILLE TOURSCHER

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Florian ROVERA



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN**

SEANCE DU 24 MARS 2023  
Délibération n° 22 /2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – F.ROVERA – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – J.FONTAINE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO  
Absents représentés : J.GOSSE par C.DRAGONI – R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – R.CASTANIER par E.BERMOND  
Absents : A.CRISTINI – C.GANINO  
Secrétaire : F.ROVERA

**OBJET : DOTATION CANTONALE D'AMENAGEMENT 2023**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

- que dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2023, il serait nécessaire d'effectuer les travaux suivants :

**ROUTE DE LA TOUR – REMISE EN ETAT DE LA VOIRIE, DEPUIS LES BONDES  
JUSQU'AU FOND**

- que le montant total des travaux s'élèvera à 48 245,00 € HT – 57 894,00 € TTC
- que la subvention du Conseil Départemental répartie au titre de la dotation cantonale d'aménagement 2023 s'élèvera à 25 000,00 €.

Le plan de financement sera le suivant :

- subvention du Conseil Départemental	25 000,00 €
- fonds propres de la commune	23 245,00 €
	-----
	48 245,00 € HT

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de faire réaliser les travaux ci-dessus décrits pour la somme de 48 245,00 € HT  
soit 57 894,00 € TTC dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement dégagée par le  
Conseil Départemental

- de donner tous pouvoirs à Madame le Maire, pour signer tous les documents nécessaires à la  
réalisation de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

LE MAIRE

Christine BEILLE TOURSCHER

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 13



LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Florian ROVERA



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN**

SEANCE DU 24 MARS 2023  
Délibération n° 23 /2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt quatre mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – F.ROVERA – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – J.FONTAINE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO

Absents : A. CRISTINI – C.GANINO

Absents représentés : J.GOSSE par C.DRAGONI – R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – R.CASTANIER par E.BERMOND

Secrétaire : F.ROVERA

**OBJET :INTENTION D'ALIENER UN TERRAIN SIS 134 CHEMIN DES CANEBIERS A BENDEJUN**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, que Monsieur ASTRIA Gérard, domicilié 134 Chemin des Canebières à BENDEJUN, met en vente sa parcelle E 84, de 86 m2, au prix de 5 000 €.

Compte tenu des difficultés de stationnement rencontrées sur la place de la Carrière des Roux, elle propose que la commune fasse prévaloir son droit de préemption sur ce terrain, conformément aux articles R 213-8 et R 213-9 du Code de l'Urbanisme. Ce terrain sera ensuite aménagé en parking communal.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend la décision de l'application de son droit de préemption, pour un montant de 5 000 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13



LE MAIRE  
Christine BEILLE TOURSCHER

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Florian ROVERA



Le maire de la commune de [Nom de la commune],

**OBJET :** [Titre de la délibération]

Le conseil municipal, réuni en séance publique, le [Date], a délibéré sur la proposition de [Nom de la personne] de [Fonction],

de [Fonction] de [Fonction],





REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN**

SEANCE DU 24 MARS 2023  
Délibération n° 24 /2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – F.ROVERA – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – J.FONAINE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO  
Absents : A.CRISTINI – C.GANINO

Absents représentés : J.GOSSE par C.DRAGONI – R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – R.CASTANIER par E.BERMOND

Secrétaire : F.ROVERA

**OBJET DE LA DELIBERATION :**  
**CONVENTION AUTORISANT L'INSTALLATION D'UN COMMERCE**  
**AMBULANT SUR UN TERRAIN MUNICIPAL**

Madame le maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention (ci-joint) à passer entre la commune de Bendejun et Madame Mélodie Colaciuri Vidal représentante de l'entreprise dite « LA VAGABONDE COIFFURE », dont le siège est établi à 916 Chemin des Tourettes 06390 CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE .

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer la dite convention avec Madame Mélodie Colaciuri Vidal représentante de l'entreprise dite « LA VAGABONDE COIFFURE », dont le siège est établi à 916 Chemin des Tourettes 06390 CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE .

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 10  
Nombre de votants : 13



LE MAIRE  
Christine BEILLE TOURSCHER

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Florian ROVERA



*[The following text is extremely faint and illegible due to low contrast and blurring. It appears to be a multi-paragraph document, possibly a report or administrative notice.]*



## CONVENTION AUTORISANT L'INSTALLATION D'UN COMMERCE AMBULANT SUR UN TERRAIN MUNICIPAL

Entre :

La commune de BENDEJUN, représentée par son Maire en exercice, Madame Christine BEILLE-TOURSCHER

Et

Madame Mélodie Colaciuri Vidal, née le 11 juillet 1996 à NICE (Alpes-Maritimes), domiciliée à 916 Chemin des Tourrettes 06390 CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE, représentante de l'entreprise dite « LA VAGABONDE COIFFURE », dont le siège est établi à 916 Chemin des Tourrettes 06390 CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE,

D'autre part

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

### ARTICLE 1 :

La commune de BENDEJUN autorise l'entreprise dite « LA VAGABONDE COIFFURE », à installer son commerce ambulante (camion aménagé), 1 jour par mois sur le parking municipal jouxtant le terrain de tennis situé sur l'avenue René FATOU, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et 1 jour par mois (le mercredi) sur le parking municipal de l'école, situé Place du Centenaire de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

### ARTICLE 2 :

« LA VAGABONDE COIFFURE » exercera la profession de : COIFFEUSE

### ARTICLE 3 :

« LA VAGABONDE COIFFURE » devra au préalable déposer une demande écrite à la Mairie de BENDEJUN, avant tout changement d'organisation.



ARTICLE 4 :

« LA VAGABONDE COIFFURE » devra veiller à ce que sa clientèle ne provoque pas de nuisances sonores pour le voisinage ou de débordements susceptibles de provoquer des bagarres ou incidents.

ARTICLE 5 :

Le montant de la redevance mensuelle s'élèvera à 15 €.

ARTICLE 6 :

L'autorisation de stationnement sera reconductible annuellement, sur demande écrite de l'entreprise. Elle pourra être dénoncée par lettre recommandée, dans les deux mois qui précèdent la fin d'une année ou en cas de cessation du commerce.

Fait à BENDEJUN le

L'entreprise dite « LA VAGABONDE COIFFURE »  
représentée par  
Mme Mélodie COLACTURI VIDAL

La commune  
représentée par

Mme Christine BEILLE-TOURSCHER

Pièces annexes à la convention :

- immatriculation au registre du commerce
- affiliation au régime de sécurité sociale
- déclaration d'existence auprès des Services Fiscaux et de l'Inspection du Travail
- carte permettant l'exercice d'activité non sédentaire



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN**

SEANCE DU 24 MARS 2023  
Délibération n° 25 /2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – F.ROVERA – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – J.FONTAINE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO  
Absent : A.CRISTINI – C.GANINO

Absents représentés : J.GOSSE par C.DRAGONI – R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – R.CASTANIER par E.BERMOND

Secrétaire : F.ROVERA

OBJET: Motion pour le collègue Roger CARLES de Contes

La commune de Bendejun déplore la décision du ministre de supprimer l'enseignement de la technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023.

Cette décision, annoncée par voie de presse le 12 janvier 2023, relayée aux recteurs des académies, ne s'appuie actuellement sur aucun élément réglementaire. Les membres administrateurs du Collège sont donc amenés à prévoir et délibérer sur une organisation pédagogique « virtuelle » qui ne repose sur aucun texte officiel.

Par ailleurs, cette suppression d'une heure de technologie en sixième va priver les élèves de la possibilité de poursuivre leur découverte dès leur entrée au collège de la technologie qui concourt à la compréhension du monde qui les entoure, à une culture commune ancrée dans les sciences et techniques et à s'interroger sur la rationalité technique des systèmes de nos sociétés modernes.

Cette décision ministérielle permet surtout de financer à coût constant le nouvel accompagnement des élèves prévu en mathématiques OU en français. Comment ? En groupes ? En classes entières ? Par qui ? Cette heure de soutien comprise dans les 26 h hebdomadaires des élèves de 6e pourrait être assurée par des professeurs des écoles ; ce dispositif montre une fois de plus la volonté ministérielle d'accélérer la « primarisation » du collège.

Le choix du ministre dénote bien une mesure « cosmétique » qui dégrade encore davantage les conditions d'apprentissage des élèves à la prochaine rentrée et oblige les enseignants à accepter des organisations horaires ou des projets montés à la hâte sans pertinence pédagogique.

Pour enrayer les inégalités et les difficultés scolaires prégnantes des élèves à leur arrivée au collège, nous réclamons des effectifs raisonnables et des moyens en heures postes supplémentaires pour pouvoir organiser le travail en groupes à effectifs réduits dans les classes (dédoublings), et assurer ainsi une véritable remédiation en mathématiques et en français tout en maintenant les enseignements disciplinaires existants sur le niveau 6e. Cette exigence est d'autant plus justifiée que le collège Roger Carlès de Contes comptabilise 777 élèves et 30 divisions soit un effectif trop élevé pour permettre les meilleures conditions d'enseignement.

Dans une telle situation, il est temps également que l'autorité compétente en matière de construction des collèges, à savoir le conseil départemental, réponde enfin à la demande unanime des communes de la CCPP de construire un nouveau collège qui devrait, en toute logique se situer sur la commune de Drap où la population est en forte croissance. Assurer à tous les niveaux d'éducation une véritable continuité dans la qualité de l'accueil des élèves est une absolue nécessité pour créer les conditions de leur réussite.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur présentant cette motion et sans que Monsieur le Président ne prenne part au vote étant donné son corps de rattachement dans cette filière,

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**-Demande** au Ministère le maintien de l'enseignement de la technologie en classe de Sixième.

**-Demande** au Ministère des effectifs raisonnables par classe et des moyens en heures postes supplémentaires pour pouvoir organiser le travail en groupes à effectifs réduits dans les classes (dédoublings), et assurer ainsi une véritable remédiation en mathématiques et en français tout en maintenant les enseignements disciplinaires existants sur le niveau 6<sup>ème</sup>.

**-Demande** au Département de lancer les études pour la construction d'un nouveau collège dans les Paillons.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

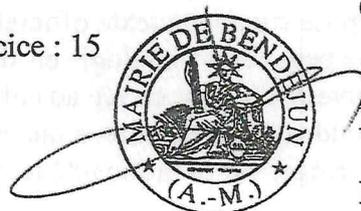
LE MAIRE

Christine BEILLE TOURSCHER

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Florian ROVERA



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BENDEJUN**

SEANCE DU 24 MARS 2023  
Délibération n° 26 /2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre mars à 19 H 30, le Conseil Municipal de la commune de BENDEJUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme Christine BEILLE TOURSCHER, Maire.

Présents : C.BEILLE TOURSCHER – C.DRAGONI – F.ROVERA – E.BERMOND – F.BOOS – P.CRISTINI – J.FONTAINE – J.GUIRADO – T.LORETTE – A.MOLINO

Absents : A. CRISTINI – C.GANINO

Absents représentés : J.GOSSE par C.DRAGONI – R.BERMON par C.BEILLE TOURSCHER – R.CASTANIER par E.BERMOND

Secrétaire : F.ROVERA

OBJET : Motion pour le lycée Goscinny de Drap

Le lycée René Goscinny constitue un atout important pour la population des vallées des Paillons et de l'est de Nice. L'établissement mérite d'être préservé et développé en fonction des besoins en scolarisation des lycéens de notre territoire.

Cependant, la CCPP constate, une fois encore, un manque considérable en matière de moyens alloués à l'établissement pour travailler dignement.

Démunis et consternés par cette situation qui se répète d'une année sur l'autre, les membres du Conseil d'Administration du lycée réuni les 2 et 9 février ont adopté une motion présentée par les enseignants élus dénonçant la baisse de la DGH pour la rentrée prochaine. Le Conseil d'Administration a également voté contre la proposition de répartition de l'enveloppe d'heures bien trop faible pour permettre le bon fonctionnement de la structure pédagogique. Car, avec des effectifs en hausse en pré-bac pour la rentrée prochaine (822 attendus contre 798 accueillis cette année, soit 24 élèves en plus), la dotation globale horaire allouée par le rectorat est contre toute logique en diminution.

Moins 18 heures à la rentrée prochaine, alors même que l'indispensable ouverture d'une division supplémentaire (une 5ème 1ère générale) nécessitera au minimum 36 heures ! En 2 ans, l'établissement a perdu 50 heures et se voit cette année contraint de supprimer un poste en mathématiques.

La réduction des moyens se traduira forcément par une dégradation des conditions d'apprentissage. Plus d'élèves par classe sans possibilité de travailler en effectifs réduits. Moins d'accompagnement personnel. Pas assez d'heures pour dédoubler les heures d'éducation civique en seconde et plus assez d'heures pour réduire les effectifs lorsque les

salles ne sont pas équipées pour accueillir des classes chargées. En mathématique, les élèves de seconde n'auront plus d'AP et certains groupes de spécialité en 1ère se feront à 35 élèves. Qui peut encore croire à une quelconque priorité gouvernementale pour l'Education ? Le décalage est énorme entre la réalité de la politique mise en œuvre et les ambitions affichées par la communication du Ministère de l'Education Nationale. Les élus de la CCPP déplorent ce triste constat.

Compte tenu du développement des communes des Paillons et de l'augmentation de la population qui en résulte, il devient urgent de prévoir un agrandissement de l'établissement qui depuis la transformation du BTS en DNMADE accueille ses étudiants en post-bac dans des salles provisoires constituées de containers préfabriqués. Ainsi, les élus de la CCPP renouvellent leur demande au Conseil Régional, l'autorité compétente, pour que soit étudié, dans les plus brefs délais, un projet d'agrandissement permettant d'accueillir dans des conditions dignes et efficaces les élèves et l'équipe pédagogique. Le terrain sur lequel est implanté le lycée le permet largement.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**-Approuve** la présente motion en soutien de celle adoptée par le CA du lycée dénonçant une situation qui contribue à dégrader les conditions d'enseignement.

**-Apporte** son soutien aux actions que les parents d'élèves et les enseignants seraient amenés à conduire pour obtenir les moyens nécessaires pour la réussite des élèves.

**-Demande** au rectorat de revoir à la hausse la dotation globale horaire pour la rentrée prochaine afin de répondre aux besoins de fonctionnement d'une structure pédagogique adaptée aux effectifs.

**-Demande** à la Région que soit étudié, dans les plus brefs délais, un projet d'agrandissement prenant en compte l'augmentation de la population des communes des Paillons et permettant d'améliorer l'accueil et les emplois du temps des élèves en pré-bac et d'accueillir les étudiants en post-bac dans de véritables salles de classes.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.



LE MAIRE

Christine BEILLE TOURSCHER

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 13

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Florian ROVERA